

# La Réception Des Politiques Du Genre Dans La Gouvernance Locale Au Cameroun

**MBAMEN YIMGA Rosie Minette**

Étudiante doctorante Université de Dschang (Cameroun)

minnetembamen@yahoo.fr

## RESUME

Le calquage à l'identique du référentiel modernisateur du genre ne s'est pas fait de manière mécanique dans la sphère locale au Cameroun. En effet, à l'image de ce que montrent de manière générale les travaux sur les Policy Transfer Studies, il n'y a jamais pure importation de modèles extérieurs. L'analyse de la réception des modèles que l'on a menée dans cet article est subversive à l'égard des lectures de « *mimétisme institutionnel* »<sup>1</sup>. Elle pousse à relativiser l'idée de transfert coercitif<sup>2</sup> de cette technologie administrative vers le Cameroun. Les instances de gouvernance locale, espaces d'appropriation de ces politiques du genre, traduisent celles-ci selon leurs croyances et la réalité du terrain.

**MOTS CLES : réception, genre, policy transfer studies, gouvernance locale.**

## ABSTRACT

The identical tracing of the modernizing referential of the gender has not been done mechanically in the local sphere in Cameroon. Indeed, as is generally shown by the work on Policy Transfer Studies, there is never a pure importation of external models. The analysis of the reception of the models that we have conducted in this article is subversive with regard to readings of "institutional mimicry". It puts into perspective the idea of coercive transfer of this administrative technology to Cameroon. The local governance authorities, spaces of

appropriation of these gender policies, translate them according to their beliefs and the reality on the ground.

**KEYWORDS : reception, gender, policy transfer studies, local governance.**

## INTRODUCTION

Le genre, nouveau référentiel sur la scène internationale est devenu le point focal des acteurs internationaux en matière de gouvernance démocratique en général et de gouvernance locale en particulier. Les recettes internationales de genre venues « *du dehors* » ne sont pas implémentées de manière automatique « *au-dedans* » ; par voie de conséquence, il nous échoit d'examiner le destin des politiques du genre diffusées de la scène internationale vers les instances de gouvernance locale au Cameroun. Depuis les années 1990, la gouvernance locale est devenue une espèce de référence qui suscite tantôt l'émergence de discours de type normatif et promotionnel sur ce que le « *design* » institutionnel de l'Etat africain doit être<sup>3</sup>, tantôt la montée des discours d'« *influence étrangère* » à prétention impérialiste sur ce « *design* »<sup>4</sup>. Toutefois, la lecture africaniste des transferts de politiques publiques sur des objets tels que le sida<sup>5</sup>, la gestion de la paix<sup>6</sup> ou encore sur certains

<sup>1</sup> Dominique DARBON, « A qui profite le mime ? Le mimétisme institutionnel confronté à ses représentations en Afrique », dans Yves MENY (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, l'Harmattan, Paris, 1993, p.127.

<sup>2</sup> Sur la distinction entre mécanismes « coercitifs » et mécanismes « volontaires », voir David DOLOWITZ et David MARSH, « Learning from abroad : the role of contemporary policy-making », de nouveaux problèmes publics », *Revue française de science politique*, 2/2009 (Vol. 59), Décembre 1995, pp. 173-181.

<sup>3</sup> International Institute for Environment and development, *Réussir la décentralisation pour une gestion durable des ressources naturelles au Sahel*, Londres, IIED, 2006.

<sup>4</sup> Marc TOTTE, *La décentralisation en Afrique de l'Ouest : entre politique et développement*, Paris, l'Harmattan, 2003, p.10.

<sup>5</sup> Fred EBOKO, *Repenser l'action publique en Afrique. Du sida à l'analyse de la globalisation des politiques publiques*. Karthala. Paris. Hommes et sociétés, 2015a.

<sup>6</sup> Mélanie CATHELIN, « Les enjeux de la production et de la réception du modèle de développement des capacités africaines en maintien de la paix », dans D. DARBON *La politique des modèles en Afrique. Simulation*,

instruments de politiques publiques précis (cas du développement des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) par la Banque mondiale)<sup>7</sup> a déjà proposé d'étudier les processus d'échanges, d'importation et de réception de transferts de politiques publiques<sup>8</sup>. Cette lecture aborde la plupart du temps cette question comme le résultat de processus à la fois d'importation, d'appropriation et d'hybridation, d'où la nécessité de la créolisation des politiques. L'Etat au Cameroun<sup>9</sup> est un Etat importé qui connaît des logiques de réinvention et de réinterprétation de la part des autorités locales politiquement intéressées. Il en va de même des politiques internationales du genre qui s'arriment à un processus similaire.

L'analyse de la réception de l'action publique part du principe selon lequel « *l'action publique ne peut se comprendre que si elle intègre l'appropriation active dont elle fait l'objet par ceux qui la mettent en œuvre et ceux qui en sont les cibles* »<sup>10</sup>. L'appropriation constitue un paradigme récent dans la sociologie des usages des objets techniques, marquant notamment le passage d'une analyse centrée sur les effets de nouvelles techniques en termes d'adoption et d'acceptabilité ; à une analyse attentive à la réception (processus) de ces nouvelles techniques. Si elle se pose en rupture face aux analyses diffusionnistes, ou à celles reposant sur le processus de l'innovation, elle vient surtout compléter les analyses plus nuancées, qui mettent en évidence la dimension sociale de l'innovation technique et identifient les jeux d'interactions des divers acteurs qui participent à l'élaboration de l'innovation. Une telle approche a notamment été développée par

---

*dépolitisation et appropriation*. Karthala et MSHA. Paris et Pessac. Hommes et sociétés, 2009.

<sup>7</sup>Isaline BERGAMASCHI, Alassane DIABATÉ et Élisabeth PAUL, L'agenda de Paris pour l'efficacité de l'aide. *Défis de l'« appropriation » et nouvelles modalités de l'aide au Mali*. 2007. Vol. 223-224, n° 3-4, 2011.

<sup>8</sup>D. DARBON (éd.), *La politique des modèles en Afrique : simulation, dépolitisation et appropriation*. Karthala et MSHA. Paris et Pessac. Hommes et sociétés, 2009.

<sup>9</sup>Jean François BAYART, *L'Etat au Cameroun*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1985, 384 p.

<sup>10</sup> N. DUVOUX, *L'autonomie des assistés. Sociologie des politiques d'insertion*, Paris, PUF/ le lien social, 2015, p.31.

la sociologie de la traduction, introduite par Michel CALLON<sup>11</sup>.

En effet, après l'échec de plusieurs programmes de développement, il a été constaté que l'implication des femmes dans le processus de gouvernance locale constitue une nécessité absolue. L'intégration du genre dans la gouvernance locale ne renvoie pas automatiquement à la représentativité des femmes au conseil municipal et à la tête des mairies ; mais plutôt de la mise sur pied des politiques qui apportent des solutions aux problèmes de la société entière auxquels les femmes sont les plus sensibles. La gouvernance locale désigne le processus où les parties prenantes locales (l'Etat, société civile, populations de base) agissent en corrélation pour déterminer le programme de développement local et gérer les ressources aux fins de la mise en œuvre des priorités de développement<sup>12</sup>. Pour nous, elle renvoie à la participation des femmes aux postes électifs au sein des communes. Pour traiter ce sujet, nous avons penser convenable de poser la question ci-après : comment les politiques du genre sont appropriées dans la gouvernance locale au Cameroun ?

A cette interrogation, nous proposons la réponse la suivante : les politiques du genre sont reçues à travers l'implication incrémentale des femmes dans la gouvernance locale, laquelle réception reste subvertie par quelques contraintes.

Nous analyserons donc comment cette appropriation favorise l'implication progressive des femmes dans les instances de gouvernance locale en focalisant la recherche sur le site théorique des *policy transfert studies*<sup>13</sup> et

---

<sup>11</sup> Michel CALLON, « Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles de Saint-Jacques et des pêcheurs » dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, 36, 1986, pp. 169-208.

<sup>12</sup> Annette EVERTZE, SNV, Janvier 2001, p.3.

<sup>13</sup> Les recherches spécifiquement consacrées à ces dynamiques de diffusion et de transplantation de solutions d'action publique ont commencé, depuis le milieu des années 1990, à être identifiées par une appellation commune : les *policy transfer studies*. Ces travaux ont en commun de s'intéresser à la dimension exogène de la fabrique de l'action publique et, plus précisément, à la place qu'y occupent les sources d'inspiration ou d'imitation extérieures. Leur but est d'éclairer les

l'interaction stratégique<sup>14</sup>. ; suivi des enquêtes sociologiques. L'analyse des policy transfert permettra d'examiner le processus de réception des politiques du genre aboutissant à l'appropriation d'un modèle sous une forme altérée. L'interaction stratégique quant à elle, nous conduira à démontrer les stratégies développées par les hommes pour dominer le champ politique. Ces grilles d'analyse permettront de décrypter tour à tour l'implication graduelle des femmes dans la gouvernance comme résultat visible de l'appropriation (I), puis les contraintes à l'effectivité de cette appropriation (II).

### **I- LA RECEPTION DES POLITIQUES DU GENRE DU GENRE ENTRE IMPLICATION GRADUELLE DES FEMMES DANS LA GOUVERNANCE LOCALE ET INTERIORISATION DES PRATIQUES DU GENRE**

Le processus de démocratisation de l'Afrique en général et du Cameroun en particulier, associé à la vague de critiques contre la marginalisation des femmes a eu entre autres aboutissement l'adoption lors de la « *Déclaration du millénaire* » de l'ONU, d'une disposition prônant l'égalité homme-femme qui assure l'accès des femmes à l'éducation, à la maîtrise de la fécondité, à l'activité professionnelle officielle et au pouvoir politique.

modalités contemporaines de transformation des politiques publiques dont les réformes sont de plus en plus fréquemment la conséquence d'influences ou des contraintes extérieures.

<sup>14</sup> L'interaction entre individus et entre les groupes a commencé dès les débuts des sciences sociales avec Max WEBER qui donnait à la sociologie de comprendre les relations entre acteurs et d'en expliquer les déroulements. En effet, l'interactionnisme constitue l'un des paradigmes fondamentaux des sciences sociales éloigné de l'objectivisme et de l'holisme. Ce paradigme postule la prise en considération des sujets en tant qu'acteurs susceptibles de choix, d'initiatives, de stratégies. Il fait de l'acteur individuel une unité d'analyse. Les interactions y sont donc l'œuvre des acteurs interagissant en situation, et dont les compétences sont prises en compte, ainsi que les avoirs ou ressources, les attentes et la gestion qu'ils opèrent de leurs rôles. Aussi, les travaux de Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG stipulent qu'on doit chercher en priorité à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir des comportements d'intérêt individuels et parfois contradictoires entre eux.

Ces éléments conjugués ont participé à l'accès progressif des femmes aux sphères dirigeantes de l'administration et de la politique, mieux pouvons-nous dire, à leur admission par les hommes dans ces sphères. Ceci se traduit par l'élection des femmes aux postes de maires, adjointes aux maires et conseillères municipales. Cette ascension sociale des femmes se manifeste par l'intégration progressive des femmes au sein des structures communales (A) et l'apprentissage social comme technique d'intériorisation des indicateurs de genre (B).

### **A – L'INTEGRATION PROGRESSIVE DES FEMMES AU SEIN DES STRUCTURES COMMUNALES**

L'approche genre dans la gouvernance démocratique et le processus de décentralisation actuel est essentielle pour atteindre un développement humain durable équitable et inclusif. Toute chose qui s'inscrit en droite ligne avec l'année 2002, qui fut riche en événements internationaux portant sur la participation des femmes à la gouvernance locale et à la prise en compte de leurs besoins à l'échelle des villes et des municipalités<sup>15</sup>. En effet, pendant longtemps, la gestion des collectivités territoriales s'est conjuguée presque exclusivement au masculin, tandis que le leadership féminin en la matière était quasi inexistant, méconnu voire réfuté. Ceci se justifie de la période de l'indépendance jusqu'en 1975 « *année de l'émancipation de la femme* », où il n'y avait aucune femme maire, ni conseillère municipale, ni de femme policier, ni à aucun poste de commandement ; c'est dire que la société l'avait rendue publiquement invisible, la femme était donc restée absente dans la gestion de la cité<sup>16</sup>.

Toutefois, la politique du genre prônée par les Nations Unies amène progressivement les

<sup>15</sup> A titre illustratif, Montréal accueillait en Mai 2002, le 1<sup>er</sup> séminaire international sur la sécurité des femmes. En Juin, le 2<sup>ème</sup> séminaire international se déroulait à Madrid et portait sur « genre et gestion urbaine ». Bruxelles organisait en Décembre un autre séminaire sur « les femmes et la ville ». Tous ces séminaires témoignent d'un intérêt grandissant sur la scène internationale pour la question de la femme au niveau local.

<sup>16</sup> Henriette Françoise NIYINDI, Défis des femmes leaders dans la gestion des affaires publiques locales au Cameroun, Palais des Congrès, Yaoundé, Cameroun, le 26-27 Mai 2008, p.4.

Etats à intégrer les femmes dans la gouvernance locale. La présence des femmes dans un gouvernement local leur permet d'exprimer leur opinion, donnant ainsi une vision plus globale à la collectivité décentralisée. C'est à ce titre que la représentante du PNUD au Cameroun affirme à la fin du séminaire que : « *la tâche qui nous attend est immense, mais lorsqu'on regarde les avancées en matière de représentation des femmes dans les collectivités locales et leur rôle nonobstant les contraintes auxquelles elles sont confrontées, nous pouvons dire qu'il y a une lueur d'espoir à l'horizon* »<sup>17</sup>. Ce tableau de représentativité des femmes magistrats municipaux est visible ces dernières années.

**Tableau : Evolution du nombre de femmes dans l'exécutif communal**

Année	Total conseillers municipaux	Nombre de femmes	Pourcentage de femmes	Nombre total de maire	Nombre de femmes maires	Nombre total des adjoints au maire	Nombre de femmes adjointes au maires
1996	9932	1061	10.7%	-	2	-	-
2002	9963	1302	13.1%	-	10	-	-
2007	10832	1661	15.3%	360	23	922	182
2013	10832	1045	9%	360	31	922	-
2020	34968			360	35		

**Source : Ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation 2020.**

Le tableau montre que la courbe évolue de façon progressive, notamment à la tête des mairies. Cette évolution incrémentale des femmes à la tête des exécutifs communaux est le fruit d'interactions entre l'Etat et les organisations internationales. A travers ces données, on se rend compte que le processus lent d'ascension des femmes dans le champ politique convient à ce que Franck BAUMGARTNER a appelé « *punctuate dequilibrium* »<sup>18</sup> ou l'équilibre ponctué dans la mesure où la loi du 19 Avril 2012 va certes rompre la stabilité mais ne va produire qu'un changement approximatif. Ces données nous permettent de démontrer

<sup>17</sup> Discours tenu lors du séminaire de pré-conférence pour les femmes élues leaders des collectivités publiques et entités gouvernementales locales, organisé par le PNUD, palais des Congrès, Yaoundé, Cameroun du 26-27 Mai 2008.

<sup>18</sup> Charles LINDBLOM, « the science of muddling through », *Public Adminsitration Review*, vol 19, N°2, pp. 79-88.

l'évolution incrémentale des femmes dans les institutions de représentation locale. On se rend de ce fait compte que l'entrée des femmes en politique impulsée par les normes juridiques a favorisé une évolution à petit pas des femmes en politique. A titre illustratif, lors des élections municipales et législatives de Février 2020, la représentativité des femmes s'est améliorée car de 30 femmes Maires, on est passé à 35 à la sortie de ces élections. Seulement, malgré le caractère encore relativement fermé de ces « *institutions phallocratiques* », les rôles et les places sexuées connaissent de remarquables reconsidérations. Cette conception quasi verticale du pouvoir tend de plus en plus à s'effriter pour laisser la place à une conception horizontale qui situe l'homme et la femme dans des rapports d'interdépendance et de complémentarité. L'occupation de l'espace public, la conquête de plus en plus active évolue de manière graduelle chez les femmes politiciennes camerounaises. L'administration devient un lieu d'expression stratégique, donc au-delà des dynamiques de masculinisation et d'infantilisation de la gente féminine<sup>19</sup>, il est possible de noter une construction incrémentale des possibilités de participation de la femme.

La relation entre la femme et la structure communale comme indiquée s'est construite autour d'une phallocratie centenaire<sup>20</sup>. Au demeurant, au-delà de ce fait, il est question dans cette partie de suggérer l'idée que les trajectoires de définition des positions dans l'institution communale se sont reformulées progressivement sous l'action féminine, de manière à consolider les présences de plus en plus accrues au sein de cette institution. On peut dans cette perspective poser l'hypothèse selon laquelle les femmes, en récupérant graduellement des trophées dans l'ordonnancement global de l'institution communale et en occupant des positions de pouvoir de mieux en mieux pertinentes, ont reconstitué les rapports d'ordre du champ. Ainsi, à côté des trajectoires de masculinisation observables, un ensemble de discours, de

<sup>19</sup> Ibrahim MOUCHE, « Genre et commandement territorial au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, 2007.

<sup>20</sup> Nicolas NGADJUI, *L'intégration de la femme dans le système politique*, Yaoundé, ZAYE, 1990.



représentations, de symboles positifs pour la femme seront introduits.

Il importe de préciser que la dynamique de recomposition des positions de genre dans l'espace communal se fait à cet effet par le bas avec un franchissement progressif des paliers. Elles vont passer ainsi de 4<sup>ième</sup> Adjoint, ensuite 3<sup>ième</sup> et 2<sup>ième</sup> adjoint, pour enfin être 1<sup>er</sup> adjoint et maire. C'est dans ce sens, qu'il faudra attendre l'élection municipale de 1987 pour voir la désignation de madame Elisabeth NTEMEN première camerounaise à occuper le poste de premier adjoint au maire. Non seulement au fil des élections elles franchissent de nouveaux paliers mais elles se retrouvent également fondées pratiquement à revendiquer une nouvelle position dans l'ordonnement des rapports.

A la suite de l'intégration graduelle des femmes comme mécanisme d'appropriation des politiques du genre dans la gouvernance locale, force est de constater que l'apprentissage social a été mis sur pied afin d'intérioriser les notions d'égalité de genre aux femmes.

## B- L'APPRENTISSAGE SOCIAL COMME TECHNIQUE D'INTERIORISATION DES PRATIQUES GENREES

Le changement de politique publique n'est plus simplement dû aux rapports de force entre les acteurs, mais peut également résulter de l'introduction de nouvelles informations, de la perception d'actions passées (réussies ou ratées), de nouvelles idées ou de changements dans l'environnement de la politique publique<sup>21</sup>. Penser en termes d'apprentissage conduit implicitement à replacer l'action publique dans une temporalité, et à analyser comment les individus perçoivent les effets et les résultats des politiques antérieures, et comment ils tentent de modifier le cours de l'action publique. De ce fait, l'apprentissage peut être considéré d'après Hugh HECLO comme, « *représentant un changement relativement durable dans les comportements, qui résulte de l'expérience, habituellement cette modification est perçue comme un changement* ».

<sup>21</sup> Laurie BOUSSAGUET, Sophie JACQUOT, Paul RAVINET, *Dictionnaire de politiques publiques*, Presses Sciences Po, Paris, 2004, p.59.

*en réponse à des stimuli perçus* »<sup>22</sup>. Par apprentissage, nous entendons un processus d'adaptation des acteurs aux variations de l'environnement externe ou interne. L'apprentissage en matière de politiques peut se faire de façon endogène ou exogène<sup>23</sup>. L'apprentissage endogène, plus technique, s'intéresse davantage aux instruments, et correspond à ce que RICHARD Rose appelle le *lesson-drawing*<sup>24</sup>. Le second type est beaucoup plus près de ce que H. HECLO et P. HALL appellent « *l'apprentissage social* », un processus qui prend place à l'extérieur des sites formels d'élaboration des politiques, et qui affectent les objectifs et les principes de la politique. Dans ce cas, l'apprentissage ne concerne pas seulement les bureaucrates et les politiciens, mais s'étend de façon plus large aux acteurs de la société civile.

L'approche de l'apprentissage social se concentre sur les idées, le savoir, et explique les grandes transformations dans l'action publique par le biais des changements de paradigme<sup>25</sup>. Peter HALL définit la notion d'apprentissage social comme « *une tentative délibérée d'ajuster les buts ou les techniques de la politique publique à la lumière des expériences antérieures et d'information nouvelle de façon à mieux atteindre les objectifs ultimes de la gouvernance* »<sup>26</sup>. Les mécanismes d'apprentissage social dans notre travail porteront tour à tour sur l'organisation des séminaires, conférences et ateliers au cours desquels le savoir est diffusé à l'ensemble des acteurs de gouvernance locale plus précisément les femmes afin de réduire le « *gender gap* » observé dans la réalité. C'est suivant cette

<sup>22</sup> Hugh HECLO, *Modern social politics in Britain and Sweden. From relief to income maintenance*, New Haven, Yale University Press, 1974, p.306.

<sup>23</sup> Colin J. BENNETH et Michael M. HOWLETT, « The lessons of learning: Reconciling theories of policy learning and policy change », *Policy Science*, vol. 25, N°3, 1992, pp.275-294.

<sup>24</sup> Rose RICHARD, *Lesson drawing in public policy*, Chatham house, 1993.

<sup>25</sup> Jane JENSON, « Paradigms and political discourse: protective legislation in France and the US before 1914 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 22, N°2, 1989, pp. 235-258.

<sup>26</sup> Peter HALL, « Policy paradigms, social learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, N°3, 1993, pp. 275-296.

perspective que l'appui du PNUD au gouvernement camerounais vise, entre autres, à renforcer les capacités des institutions nationales et locales afin qu'elles assurent leurs missions de façon participative et transparente, dans le respect de l'égalité de genre, des droits de l'Homme et de l'Etat de droit. Dans cette optique, l'amélioration de la qualité des services publics rendus aux usagers/citoyens est une dimension fondamentale et concerne à la fois le niveau central (Ministères et leurs démembrements) et le niveau local (collectivités territoriales).

Afin d'apporter une réponse appropriée à la qualité de service au niveau local, le PNUD a sollicité l'expertise et l'appui financier de la municipalité de Malaga à travers l'initiative "ART GOLD" Articulation des Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement. L'initiative "ART GOLD" du PNUD est une plateforme à l'efficacité reconnue pour appuyer et consolider le rôle stratégique des acteurs locaux et des collectivités territoriales : villes, municipalités, départements et régions et de la société civile dans la promotion du genre et de la gouvernance locale, ainsi que dans l'impulsion de dialogues mutuellement bénéfiques entre les collectivités des différents pays. Aussi, il a organisé le 26 mai 2008 un séminaire de pré-conférence à l'intention des responsables féminins élus des collectivités territoriales décentralisées. Ce séminaire portait sur la contribution qualitative de la femme à la gouvernance locale. Grâce à ce travail, il apparaît que la décentralisation suscite beaucoup d'espoir d'une participation accrue des groupes sous-représentés comme les femmes dans le processus décisionnel. La présence des femmes dans un gouvernement local leur permet d'exprimer leur opinion, donnant ainsi une vision plus globale à la collectivité décentralisée.

Dans la même veine le PNUD, en collaboration avec ONU-FEMMES et le ministère de la promotion de la femme et de la famille, a également créé un espace d'échanges avec une cinquantaine de leaders d'opinion féminin ayant diverses responsabilités et capable de sensibiliser d'autres femmes et des hommes. Le référentiel de la démocratie locale est aussi au cœur des mécanismes d'appropriation de modèles du genre. Les acteurs internationaux ont pour ambition de partir de la centralité de l'Etat

au modèle de la codécision avec les acteurs locaux. C'est dans cette perspective qu'ONU/Femmes, le GIZ, l'UE, Cités des gouvernements locaux unis (CGLU), REFELA en partenariat avec le MINPROFF s'engagent dans la gouvernance locale et le renforcement des capacités institutionnelles des femmes maires.

Au total, l'objectif de ces cadres de circulation des idées étant de former/sensibiliser la femme aux règles de droit qui leurs sont « favorables ou défavorables ». Des thèmes tels que les droits de femmes en politique, ou femmes et cadres légaux au Cameroun sont régulièrement débattus autour des slogans du type : « femmes vous avez le droit d'élire et d'être élus ». Le travail de déconstruction que nous énonçons s'appuie sur les productions des structures associatives privées comme *more women in politics, cameroun O' mboosso, CIPCRE...* qui produisent des symboles et actions de valorisation des aptitudes féminines. Cette reconfiguration des identités de genre aura pour second effet la conception du pouvoir non plus dans sa verticalité mais dans son horizontalité. Cette horizontalité se fait par le processus incrémental d'internalisation des normes et pratiques du genre dans la sphère électorale. D'après LINDBLOM, le changement vise à montrer que les choix des acteurs politiques se font par petits pas<sup>27</sup>.

Malgré les véritables progrès en termes de promotion de l'égalité entre hommes et femmes à travers l'implication graduelle des femmes au sein des communes et la mise en place de mécanismes d'apprentissage social, les réalités sociologiques ne semblent pas beaucoup favoriser la prospérité de ces avancées. En effet, l'observation empirique donne d'analyser les diverses manœuvres lors de la réception des politiques du genre dans la gouvernance locale.

## II- LES CONTRAINTES LIEES A LA RECEPTION DES FEMMES DANS LES INSTANCES LOCALES DE GOUVERNANCE

En dépit de tous les droits reconnus à la femme, malgré les mesures prises sur le plan

<sup>27</sup> C. LINDBLOM, « the science of muddling through », *Public Administration Review*, vol 19, N°2, pp. 79-88.

international, régional, et national pour promouvoir une égale représentation des femmes dans les instances locales, les écarts demeurent. Par conséquent, de nombreux obstacles se dressent sur le chemin de la réalisation de l'effectivité des politiques du genre. Obstacles que ROJOT qualifie de contraintes, celles-ci étant les difficultés qui se dressent contre un acteur et qu'il doit affronter dans la progression de son action<sup>28</sup>. Olivier de SARDAN s'inscrit dans la même logique. Pour lui, l'interactionnisme permet d'analyser la stratégie des acteurs et les contraintes des contextes<sup>29</sup>. Il nous échoit d'analyser les contraintes politico-économiques (A) et les contraintes socio-culturelles de marginalisation des femmes (B).

#### A- LES CONTRAINTES POLITICO-ECONOMIQUES

Bien que de nos jours, on assiste à l'émancipation de la femme, force est de constater que cette intégration n'est pas du tout complète, car il est nettement observable que certains domaines de responsabilité restent de compétence masculine. Avec 58 années d'indépendance, le bilan que nous effectuons est celui de la concession aux femmes des responsabilités à faible impulsion. Jusqu'à aujourd'hui, aucune femme n'a été délégué du gouvernement ni maire de ville. En d'autres termes, aucun poste capital et stratégique n'a jusqu'ici été occupé par une femme. En effet, la dynamique extensive inhérente à la démocratie qui a permis de passer du suffrage censitaire et capacitaire au suffrage universel en fait un modèle non discriminatoire mais inclusif et participatif. Cela suppose l'insertion de toutes les catégories de la population aussi bien dans la participation que dans la représentation politique.

De ce fait, sur le plan politique, il serait paradoxal d'ignorer la composante humaine qu'est la femme ; étant donné que : « *les hommes et les femmes sont à l'origine de l'humanité, en conséquence l'histoire des sociétés est sexuée, mais elle a longtemps été*

*écrite et racontée au masculin* »<sup>30</sup>. Aussi, l'histoire des rapports sociaux de genre a toujours été essentiellement marquée par la domination d'un sexe sur l'autre. D'après Simone de Beauvoir en effet: « *L'action des femmes n'a jamais été qu'une agitation symbolique; elles n'ont gagné que ce que les hommes ont bien voulu leur concéder; elles n'ont rien pris elles ont reçu* »<sup>31</sup>. Françoise HERITIER analyse en anthropologue, les racines de l'inégalité dans la pensée symbolique et l'existence, dans toutes les sociétés d'un domaine réservé masculin considéré comme instance supérieure de pouvoir. Ce domaine n'est pas immuable ; mais il se recompose et se redéfinit en fonction des hiérarchies propres à telle ou telle époque<sup>32</sup>. D'où la résistance des hommes à voir les femmes accéder au pouvoir, apanage viril des hommes si contraire à la douceur d'une féminité érigée en mythe. On pourrait ainsi parler d'une « *division sexuelle de la sphère publique* » ou de positionnement discriminatoire basé sur le sexe. Cette dynamique masculine est visible au travers de la persistance du patriarcat dans le champ politique.

Dans les sociétés d'essence phallogratique, le pouvoir est rattaché à l'homme et reste lié à l'exercice de la puissance virile. George BALANDIER dit à ce propos que : « *le pouvoir est impensable sans référence à la sexualité, et qu'il est nécessairement de principe mâle* »<sup>33</sup>. Tout pouvoir irait donc de pair avec le masculin. De telles considérations peuvent être subjectives, car issues d'un construit social et en conséquence non naturel. L'hégémonie masculine apparaît en effet comme une réalité inscrite pendant des millénaires dans l'objectivité des structures sociales et la subjectivité des structures mentales. L'infériorisation de la femme s'inscrit donc dans le cadre des rapports de force historiquement construits. En effet, la domination masculine prévalant dans l'ordre social semble s'être déportée dans la sphère politique dans la mesure où on assiste à une

<sup>30</sup>L.COHEN, « Féminisme et communisme »

<sup>31</sup>Simone de BEAUVOIR, *La femme indépendante. Extrait du deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 194, p.30.

<sup>32</sup> Françoise HERITIER, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, 1996.

<sup>33</sup>George BALANDIER, « Le sexuel et le social. Lecture anthropologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF, vol.76, Janvier-Juin, pp.5-19.

<sup>28</sup> Jacques ROJOT, *Théorie des organisations*, Paris, éd. ESKA, 2003, p.294.

<sup>29</sup> Olivier de SARDAN, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde*, vol XLII n° 168, 2001, p.742.

reproduction des rôles et statuts sociaux des femmes ayant cours dans le champ social au sein de la société politique. La place et le rôle que celles-ci occupent dans la société resurgissent lorsqu'elles intègrent la société politique. Cet enchevêtrement entre ordre social et ordre politique permet de mettre en évidence les rapports mouvants existant entre ces deux sphères. J. LAGROYE affirme cet état des choses, car aussi spécialisé soit-il, l'espace de la politique demeure façonné par les activités sociales les plus diverses, économiques et religieuses ou culturelles<sup>34</sup>. Cependant, la domination masculine en vigueur dans l'espace politique semble traduire le patriarcat existant dans l'ordre social. Toute chose qui se justifie par la transposition des représentations sociales sur les représentations politiques.

Relativement aux contraintes économiques, la femme est très affectée par la pauvreté et hésite toujours à s'investir dans la politique qui est très contraignante sur le plan financier. Il faut mettre beaucoup de moyens en jeu pour avoir une audience et se faire accepter au niveau local. Les disparités d'accès aux ressources entre les femmes et les hommes ont un effet direct sur les potentialités d'autonomie économique assurant aux femmes et aux personnes qui en dépendent une meilleure qualité de vie. En effet, dans les sections A et B de la plateforme de Pékin, l'accès limité des femmes aux ressources productives et leur pouvoir restreint dans la prise de décisions économiques ont été largement admises comme causes principales de la pauvreté. Le faible accès à la terre et aux intrants agricoles est l'un des obstacles fondamentaux à une productivité efficace<sup>35</sup>. Dans le grand Sud, il y a quand même une faible proportion des femmes qui arrive à s'imposer en politique, et se voit capables de postuler à des postes de responsabilité et de décision. On rencontre des femmes conseillères, maires et adjointes aux maires, mais le taux reste encore insignifiant par rapport à la représentativité numérique. Dans les régions d'Grand-Nord et de l'Est, elles sont moins représentées dans les conseils municipaux. Il faut

signaler que dans certaines communes, les noms des femmes ont été inscrits sur les listes électorales tout simplement pour la représentativité féminine et non parce qu'elles ont milité pour cela<sup>36</sup>. Les femmes se contentant de faire foule lors des manifestations et d'élire les hommes pour qui, selon elles, sont les personnes indiquées pour la politique.

La dépendance financière des femmes n'est pas des moindres dans leur faible participation politique au Cameroun. Cette dépendance est le corset économique à desserrer pour garantir l'autonomie des femmes et consolider leur personnalité politique. En effet, cette situation de précarité économique des femmes induit un rapport de pouvoir très inégalitaire : dépendante économiquement de leurs conjoints, les femmes ont un moindre pouvoir de négociation au sein du couple qui se répercute dans le champ politique. La disposition d'un revenu de travail propre, à l'inverse, améliorerait la capacité de négociation des femmes et favoriserait un rapport de pouvoir moins déséquilibré. La plupart des femmes interrogées lors de nos enquêtes de terrain exerçaient toutes une activité génératrice de revenus<sup>37</sup>. La majorité d'entre elles sont des commerçantes, sauf quelques-unes qui sont des fonctionnaires, ce qui leur a valu des positions plus importantes dans le champ politique que les autres.

En outre, lorsqu'on jette un regard sur les pièces constitutives des dossiers de candidature aux différentes élections, on constate que les conditions ne sont pas à la portée de tous, financièrement parlant surtout. Parmi celles à remplir pour la candidature aux élections municipales, le cautionnement est passé de 25 mille à 50 mille FCFA. Pour les élections législatives de 500.000 à trois millions FCFA et pour les élections présidentielles de 5 millions à 30 millions de FCFA. Cependant, les femmes en politique partent amoindries en matière de ressources financières, car généralement, elles

<sup>34</sup> Jean LAGROYE, *La politisation*, Paris, Berlin, 2003, p.3.

<sup>35</sup> Déclaration de la plateforme de Pékin, Paragraphe 53,60-n), 60(p), 63(b), disponible sur <http://www.fao.org> consulté le 30 Octobre 2020.

<sup>36</sup> Données reçues lors de notre entretien avec une conseillère municipale de la commune de Bénoué, le 20 Septembre 2020 à Garoua.

<sup>37</sup> <sup>37</sup> Données d'entretien passé avec Manny TESSA, conseillère municipale à la commune de Dschang, le 3 Octobre 2020 à Dschang.



n'ont ni un accès aisé aux ressources, ni le contrôle des ressources dont elles se limitent à exercer l'usufruit. Il faut dire qu'au Cameroun comme dans la plupart des pays au monde, la féminisation de la pauvreté reste une réelle préoccupation dans la gestion des politiques économiques, car elles constituent la majorité des pauvres, et représentent les  $\frac{3}{4}$  du secteur informel. Mais plus encore, dans nos sociétés patriarcales, elles ne peuvent être propriétaires des biens et ne possèdent pas de fonds personnels dans la mesure où leur accès à l'héritage fait encore partie des problèmes que pose le code de la famille en gestation.

Cette relative pauvreté économique des femmes a pour conséquence des impossibilités de réponses favorables aux dépenses qu'impose la compétition politique. Il s'agit de poser le pouvoir économique comme un capital légitimeur de compétence<sup>38</sup>, car l'égalité politique ne peut se réaliser concrètement sans une relative égalité économique. Ainsi, cette fragilisation se manifeste par l'instrumentalisation du vote des citoyens, car lors des différentes consultations électorales, les candidats ont su profiter de cette pauvreté des populations pour les corrompre au cours de la propagande électorale en distribuant les produits d'importation et des billets de banque. Dès lors, « l'achat des consciences » tire d'abord sa légitimité dans de la banalité quotidienne l'inscription dans un continuum d'échanges sociaux monétarisés qui confère aux femmes un caractère « enchanté »<sup>39</sup>.

Les facteurs socio-culturels entretenus au quotidien constituent des pesanteurs non négligeables à la représentativité égale des femmes dans les instances locales.

## **B- LES CONTRAINTES SOCIO-CULTURELLES : LA SUBSISTANCE D'UN ORDRE PHALLOCRATIQUE REPOSANT SUR DES TRADITIONS DIVERSES**

Malgré les avancées observées dans leur scolarisation et les efforts d'autonomisation

<sup>38</sup> Pierre BOURDIEU, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

<sup>39</sup> Richard BANEGAS, *Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin* » disponible sur [www.politique.africaine.com/numeros/pdf](http://www.politique.africaine.com/numeros/pdf), consulté le 20 Novembre 2020.

financière, les femmes demeurent dans la conception populaire des secondes<sup>40</sup>. En d'autres termes, l'espace public ne leur sied pas car elles sont faites pour « cacher leur vie » et « vaquer à leurs tâches dans l'ombre protectrice du foyer »<sup>41</sup>. L'ordre politique est une reproduction de l'ordre socio-culturel. En effet, les habitudes, la culture, les préjugés défavorables établis ne favorisent pas l'engagement politique des femmes dans les instances locales. Ces conceptions figées relèvent d'une construction sociale. Ceci se justifie au travers de la prégnance du socle culturel préjudicant l'épanouissement politique de la femme.

La participation des femmes à la sphère publique est réduite, voire limitée. Les forteresses érigées par la tradition semblent encore difficilement franchissables par la gente féminine, et pour cause, elles sont séculaires, et ont fortement contribué à l'aménagement de la vie quotidienne de nombreuses communautés. S'en départir n'est donc pas aisé. Par conséquent, les us et les coutumes en vigueur dans la majeure partie du tissu social camerounais continuent de cantonner la femme aux exigences primaires de la famille. C'est la « ministre de l'intérieur », ses tâches se limitent ainsi à s'occuper de l'éducation des enfants, le travail domestique, la procréation et cela exclusivement. La femme, historiquement n'avait pas ainsi la possibilité de participer à la vie publique qu'on considérait comme incompatible avec l'accomplissement efficace du cadre d'activité qui lui était assigné. Ainsi, l'on reproche aux cultures africaines de conférer à la femme un statut inférieur à celui de l'homme, « de faire d'elle plus un être dominé qu'une partenaire égale et responsable aussi bien dans la famille que dans la société globale (...) Au sein de la famille, cette inégalité de condition marque son statut personnel autant que son statut patrimonial »<sup>42</sup>. De ce fait, la société se

<sup>40</sup> Les suppléantes, les adjointes, les incompétentes et même les oubliées dans certaines sphères sociopolitiques.

<sup>41</sup> A. LE BRAS-CHOPARD, J. MOSSUZ-LAVAU (Dir), *Les femmes et la politique*, Logiques politiques, p.33.

<sup>42</sup> Léopold DONFACK SONKENG, « Le sexe du droit au Cameroun », dans *Genre et leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013), le Cameroun sur le chemin de la parité*, Janvier 2014, L'Harmattan, 2011, p.136.

caractérise par une ségrégation sexuelle de l'espace ; l'espace privé est considéré comme féminin et séparé de l'espace public, classé comme masculin, et réservé aux activités politiques, économiques, juridiques et religieuses dans lesquelles les hommes jouent un rôle prépondérant. Cet état de choses a amené R. SENAC-SLAWINSKI, à affirmer que les femmes ont toujours été, malgré la reconfiguration de l'espace politique sur des fondements démocratiques, renvoyées à la société civile et au social.

Les obstacles consacrés par le fait traditionnel affectant l'ensemble du tissu social sont plus visibles dans les zones rurales, véritables dépositaires de la tradition, et où les velléités de changement sont considérées parfois comme hérétiques. Les femmes rurales n'en subissent donc que de plein fouet les reculades. De plus, du fait de la persistance d'autres attitudes issues de la tradition, les femmes sont exclues du système éducatif. Le fait que le jeune garçon était formé pour diriger et administrer l'« *outside* » tandis que la jeune fille était éduquée pour administrer l'« *inside* », être une bonne épouse, est donc à la base de cet ostracisme politique qui érige les hommes en seuls maîtres du jeu et du champ politique. L'Etat a reconnu comme écrit Hélène Laure MENTHONG, que : « *l'accès à l'éducation est un droit inaliénable de l'être humain, proclamé d'une part, par les conventions internationales (...) et d'autre part, par la constitution camerounaise du 18 Janvier 1996* »<sup>43</sup>. Malgré cette reconnaissance, la scolarisation féminine n'est pas égale à celle des hommes. Elle varie d'une région à une autre. Dans certaines régions (le Grand-Nord et l'Est), l'on enregistre un taux élevé d'illettrisme chez les femmes, ce qui est fortement préjudiciable à leur participation à la vie politique. Parce qu'elles ne savent ni lire, ni écrire, elles sont exclues de tout un pan de l'éducation civique et électorale, qui dans la plupart des campagnes fait très peu de cas de catégorie de personnes. Dans cette perspective,

<sup>43</sup> Hélène Laure MENTHONG, « Les cadres masculins de l'expérience féminine : les représentations collectives des garçons et des filles et leurs trajectoires scolaires », dans Luc SINDJOUN (dir), *La biographie sociale du sexe, Genre, société et politique au Cameroun*, Paris, Karthala, 2000, p.136.

les inégalités sont le produit des classifications socioculturelles et de la hiérarchisation entre les sexes que les institutions (au sens large) génèrent et perpétuent. C'est pourquoi ici, la recherche de l'égalité entre les hommes et les femmes ne signifie plus seulement contribuer à l'accès et la participation des femmes « *à part égale* », mais aussi favoriser l'évolution des normes, des rôles et des comportements institutionnalisés qui les pénalisent. En effet, partant du concept de « *genre* » et de l'idée d'une « *construction sociale du genre* », nous considérons que c'est la « *hiérarchie des sexes* » qui pose problème et non les « *femmes en elles-mêmes* ». L'on observe qu'en général, l'insuffisance de l'affirmation du principe d'égalité hommes/femmes et le poids de la tradition ne facilitent pas leur effectivité : « *dans les sociétés traditionnelles, les hommes s'arrogent en effet, un pouvoir de domination sur les femmes, en contrepartie de la protection qu'ils leur apportent* »<sup>44</sup>. Plus grave, est le fait que l'ensemble de ces valeurs et pratiques sont inculquées dès leur enfance aux garçons et aux filles qui les intériorisent. Ce processus d'intériorisation de stéréotypes socialement construits a toujours été la source de nombreuses distorsions au niveau des représentations que se font les hommes et les femmes du statut social de la femme.

En outre, il convient de signaler que la religion au Cameroun comme dans la plupart des pays, joue un rôle important dans la construction sociale d'un Etat. Elle se présente comme l'élément fédérateur des différences socioculturelles et agit ainsi en organe de pacification. Au Cameroun, la controverse sur l'opinion de la religion en ce qui concerne l'égalité hommes/femmes est actuelle. N'est-il pas vrai que l'homme et la femme seront jugés de la même manière ? Les promesses de Dieu ne sont-elles pas les mêmes pour l'humanité ? Au regard des réponses que nous pouvons donner à ces

<sup>44</sup>T. ATANGANA-MALONGUE, Le code civil français de 1804, actuellement applicable en droit positif camerounais (Art 213 al 1<sup>er</sup>), fait d'ailleurs du mari le chef de famille. L'avant-projet du code des personnes et de la famille réaffirme cette hiérarchie fondée sur le sexe entre époux, en ces termes : « Le mari est le chef de famille. Il exerce son pouvoir dans l'intérêt du ménage et des enfants » (Art 236 al 1<sup>er</sup>). L'on relève ici une aggravation de la domination masculine à travers la substitution du terme « *fonction* » (Art 213 du code civil) par celui de « *pouvoir* ».

questions, il est clair de dire, que ce soit du point de vue de l'Islam ou du Christianisme, l'assujettissement de la femme y trouve son fondement. Les versets bibliques et coraniques illustrent l'assujettissement de la femme devant l'homme et représentent un véritable poids pour les femmes au Cameroun, souvent considérées comme les gardiennes de la tradition, en particulier dans un contexte où le respect de la tradition et des coutumes ancestrales issues de la religion ou non, est fortement enraciné dans la vie au quotidien.

A cet effet, la réinterprétation de certains passages bibliques soutient l'infériorité de la femme. Le livre de Genèse y fait référence dès la création de la femme, car elle a été créée à partir de la côte de l'homme. Il est écrit dans Genèse 1 : 27 que : « *L'homme est fait par Dieu, à l'image de Dieu* » et dans Genèse 2 : 21-22 que : « *la femme est faite à partir de l'homme* ». Ces deux passages combinés ont donné l'interprétation suivant laquelle l'homme représente le « *législateur divin* », le « *collaborateur de Dieu* ». Il est donc désigné comme étant le chef de famille qui dépose pendant la prière les offrandes familiales sur l'autel divin. La femme quant à elle, doit se réjouir et accomplir humblement les tâches qui lui sont attribuées par la bible, de prendre soin de la famille car, ce sont des travaux nobles et glorieux au service de la construction d'une cause plus grande. Il est indéniable d'affirmer que la bible en elle-même établit l'infériorité de la femme vis-à-vis de l'homme.

De plus, certaines sourates du coran démontrent l'infériorité et la soumission de la femme au nom d'Allah. S'agissant de la gestion de la chose publique, il est écrit : « *Quand Mohamet apprit que les perses avaient fait de la fille de l'empereur perse Chosroes leur reine, il dit : « Jamais une nation ne réussira avec une femme à sa tête »*<sup>45</sup>. Aussi, le coran assoit la domination masculine sur la femme ; en ce sens qu'il autorise aux hommes d'épouser des jeunes filles non pubères. Qur'an 65 : 4 stipule en ces mots : « *Et quant à celles de vos femmes qui n'espèrent plus avoir les règles, si vous aviez des doutes, leur délai est alors de trois mois. De*

*même que pour celles qui n'ont pas encore de règles* ». Le rôle de la femme est d'assouvir les plaisirs sexuels des hommes : « *Vos épouses sont pour vous un champ de labour, allez à votre champ comme vous le voulez et œuvrez comme vous le voulez pour vous-même à l'avance* ». Aussi, dans les régions à forte éducation islamique, les femmes sortent majoritairement voilées, ne parlent presque pas à leurs maris en les regardant dans les yeux ; comment espérer dans ces conditions qu'elles puissent par exemple mener une campagne électorale de façon efficace ? Elles seront toujours enclines à suivre ce que le mari aura décidé pour elles et à leur place.

## CONCLUSION

Au total, la réception des politiques du genre dans les instances de gouvernance locale est visible au travers de l'implication graduelle des femmes au sein des structures communales et l'intériorisation des pratiques genrées. Cependant ces politiques du genre n'atteignent pas toujours le résultat escompté. Ceci est dû aux obstacles qui entravent à son efficacité. Ces obstacles expliquent d'ailleurs le frein à l'efficacité de la gouvernance démocratique en général et des politiques du genre en particulier sur la scène camerounaise ; ce qui suggère des pistes de nature à améliorer la gouvernance locale inclusive au Cameroun.

## BIBLIOGRAPHIE

**Charles LINDBLUM**, « the science of muddling through », *Public Administration Review*, vol 19, N°2, pp. 79-88.

**Colin J. BENNETH** et **Michael M. HOWLETT**, « The lessons of learning : Reconciling theories of policy learning and policy change », *Policy Science*, vol 25, N°3, 1992, pp.275-294.

**David DOLOWITZ** et **David MARSH**, « Learning from abroad : the role of contemporary policy-making », de nouveaux problèmes publics", *Revue française de science politique*, 2/2009 (Vol. 59), Décembre 1995. pp. 173-181.

**Dominique DARBON** (éd.), *La politique des modèles en Afrique : simulation, dépolitisation et*

*appropriation*. Karthala et MSHA. Paris et Pessac. Hommes et sociétés, 2009.

**Dominique DARBON**, « A qui profit le mime ? Le mimétisme institutionnel confronté à ses représentations en Afrique », dans Yves MENY (dir.), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, l'Harmattan, Paris, 1993.

**Françoise HERITIER**, *Masculin/Féminin. La pensée de la différence*, 1996.

**George BALANDIER**, « Le sexuel et le social. Lecture anthropologique », *Cahiers internationaux de sociologie*, Paris, PUF, vol.76, Janvier-Juin, pp.5-19.

**Hélène Laure MENTHONG**, « Les cadres masculins de l'expérience féminine : les représentations collectives des garçons et des filles et leurs trajectoires scolaires », dans Luc SINDJOUN (dir), *La biographie sociale du sexe, Genre, société et politique au Cameroun*, Paris, Karthala, 2000, p.136.

**Hugh HECLLO**, *Modern social politics in Britain and Sweden. From relief to income maintenance*, New Haven, Yale University Press, 1974, p.306.

**Ibrahim MOUCHE**, « Genre et commandement territorial au Cameroun », *Cahiers d'études africaines*, 2007.

**Jane JENSON**, « Paradigms and Political Discourse : Protective Legislation in France and the US Before 1914 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 22, N°2, 1989, pp. 235-258.

**Jean François BAYART**, *L'Etat au Cameroun*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 1985, 384 p.

**Jean LAGROYE**, *La politisation*, Paris, Berlin, 2003.

**Justine DIFFO TCHUNKAM**, *Genre et leadership et participation politique au Cameroun (1931-2013), le Cameroun sur le chemin de la parité*, Janvier 2014, L'Harmattan, 2011.

**Mélanie CATHELIN**, « Les enjeux de la production et de la réception du modèle de développement des capacités africaines en maintien de la paix », dans D. DARBON *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*. Karthala et

MSHA. Paris et Pessac. Hommes et sociétés, 2009.

**Mélanie CATHELIN**, « Les enjeux de la production et de la réception du modèle de développement des capacités africaines en maintien de la paix », dans D. DARBON *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*. Karthala et MSHA. Paris et Pessac. Hommes et sociétés, 2009.

**Michel CALLON**, « Eléments pour une sociologie de la traduction : La domestication des coquilles de Saint-Jacques et des pêcheurs » dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, 36, 1986, pp. 169-208.

**Nicolas NGADJUI**, *L'intégration de la femme dans le système politique*, Yaoundé, ZAYE, 1990.

**Olivier de SARDAN**, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde*, vol XLII n° 168, 2001, pp. 729-754.

**Peter HALL**, « Policy paradigms, social learning and the State », *Comparative Politics*, vol. 25, N°3, 1993, pp. 275-296.

**Pierre BOURDIEU**, *Propos sur le champ politique*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2000.

**Richard BANEGAS**, *Marchandisation du vote, citoyenneté et consolidation démocratique au Bénin* » disponible sur [www.politiqueafricaine.com](http://www.politiqueafricaine.com)

**Simone de BEAUVOIR**, *La femme indépendante. Extrait du deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 194, p.30.